on : 14, rue Victor-Hugo. Tél. 02.38.29.85.85. - Fax : 02.38.29.85.86./Publicité : Alliance-Media. Tél. 02.38.67.28.69. - Fax : 02.38.67.11.32

## Le groupe Lear pourrait accroître la charge de travail de Proma

■ Le groupe américain étudie aujourd'hui toutes les possibilités pour accroître la charge de travail confiée à l'équipementier automobile, placé en redressement judiciaire.

L'équipementier automobile Proma France, basé à Gien, a été placé, le 23 septembre, en redressement judiciaire par le tribunal de commerce d'Orléans. Une solution d'attente saluée alors avec soulagement par le directeur du site, Aldo Filippi qui a jugé cette décision « nécessaire vu la situation de la société » et qui continuait à croire, à la sortie de l'audience, à «un avenir» pour l'usine de fabrication de sièges automobiles. Il semblerait qu'il ait eu raison d'v croire.

Hier, Aldo Filippi et Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, ont été reçus par Gideon Jewel, président mondial du groupe Lear. Rappelons que l'entreprise Proma, sous-traitant de rang 2, travaille intégralement pour le groupe Lear, sous-traitant de rang 1 du groupe PSA.

Au terme de l'entretien qui a duré une heure et que Jean-Pierre Sueur a mis plus d'un mois à obtenir, Gideon Jewel a assuré que le groupe Lear étudierait aujourd'hui, en interne, toutes les possibilités pour accroître la charge de travail confiée à l'entreprise gien-

Des salariés de Proma ont bloqué l'usine le 16 septembre. S'il est satisfait de l'entrevue entre Lear et Proma, Jean-Jospeh Galéa. le délégué FO (à droite. au premier rang), n'exclut pas une autre action pour faire valoir les droits des salariés. (Photo d'archives.)

noise. « Notre interlocuteur était très attentif », décrit le sénateur. « Il a conscience des difficultés rencontrées par Proma. Le sort de son groupe et de l'entreprise giennoise sont liés. Ce qui est utile pour l'un l'est pour l'autre. Il nous revient de nous battre avec l'énergie du désespoir. L'exemple de FOG à Briare nous conforte dans cette voie », témoigne Jean-Pierre Sueur qui a également évoqué des contacts avec les pouvoirs publics.

Il n'est plus question de la pro-

cédure en cours de Proma contre Lear afin d'obtenir des garanties financières pour que chaque personne licenciée touche 32.000 €.

## « Nous avons déjà eu des promesses non tenues »

Du côté des représentants des quatre-vingt-trois salariés, à l'énoncé de la décision du tribunal de commerce, on était plus circonspect, au regard d'une situation économique particulièrement détériorée. Avec un passif de cinq millions d'euros, dont quatre millions que l'usine giennoise doit au groupe Proma, en règlement de matières premières, l'entreprise connaît des difficultés depuis de nombreux mois.

Hier soir, Jean-Joseph Galéa, le délégué FO, était satisfait de l'entrevue entre Lear et Proma: « En revanche, je regrette l'absence de Georgio Pino, le PDG du groupe Proma. Je suis perplexe au sujet de l'annonce de la charge de travail. Nous avons déjà eu des promesses qui n'ont pas été tenues. »

Après le blocage de l'usine le 16 septembre, le syndicaliste reste mobilisé pour une nouvelle action. À ses yeux, la direction de Proma a eu recours au chômage partiel alors qu'elle n'avait plus le droit de le faire : « Nous ferons tout pour récupérer l'argent indûment perdu. »

Une nouvelle réunion au tribunal de commerce est de toute manière prévue le 2 décembre.

Alexis Marie.

